Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 081-218102325-20221003-2022D32-DE

Département
Du
TARN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE **ROUFFIAC**

N° 32- 2022

L'an deux mille vingt deux, le trois octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du Club House route du stade, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Michel TREBOSC le vingt-neuf septembre deux mille vingt deux.

Etaient présents: Mmes ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, CLERGUE Christel, Clarion ESTÉVENY, GONTHIER Céline, LUGAN Christine, Mrs BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, Alain LEMONNIER, Pierre-Jean LHEROT, LEVEAUX Stéphane et TRÉBOSC Michel.

Mme Nathalie AZNAR est nommée secretaire de séance.

Nombres de membres :		
En exercice : 15	Présents : 15	Votants : 15

Objet de la délibération : Contrat de prestations SITE INTERNET NEOPSE - Réseau des Communes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement du contrat d'adhésion de prestations de services pour le site internet par la société : Réseau des communes sous l'appellation NEOPSE – site initial.

Pour rappel, le coût annuel 2021 de cette prestation s'élève à 183.00 € HT soit 219.60 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

EMET un avis favorable à cette proposition et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention avec cette société ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé tous les conseillers.

Le maire,

Michel TREBOSC

MAIRIE DE ROUFFIAC (Tarn)